Après les élections du 28

# Une nouvelle étape

Le TRAVAIL n'a aucune prétention à la prophétie; il met plutôt sa fierté dans la franchise.

Avouons donc sans détour qu'en bouclant la dernière livraison, alors que les électeurs du Québec s'occupaient de donner leur vote, nous ne soupçonnions pas encore le bouleversement complet que la politique québecoise était en train de subir.

La franchise nous force aussi à confesser que la défaite de l'Union nationale ne nous a pas fait beaucoup de peine. Depuis seize ans, trop de mesures attribuables à ce parti nous ont forcés à faire son procès pour que nous versions aujourd'hui un pleur hypocrite. Après seize ans de difficultés pour le mouvement ouvrier, un changement équivaut à un espoir.

Avec MM. Lesage et Hamel comme premier ministre et ministre du travail, c'est une nouvelle étape qui commence. Et nous sommes heureux de reconnaître qu'elle commence bien. Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas applaudir aux mesures annoncées jusqu'ici: abolition du patronage, assurance-hospitalisation, réforme de la commission des liqueurs, enseignement gratuit, contrats sur soumissions, etc. sans parler de nouvelles mesures législatives dans le domaine du travail qu'on nous prédit pour la prochaîne session.

Nous sommes heureux du devoir qui nous est fait d'applaudir aux débuts du gouvernement nouveau. Il peut compter, dans cette voie, sur notre plus entier appui; puisse-t-il s'y maintenir afin de permettre au Québec de réaliser les progrès qui tardent depuis tant d'années.

Le TRAVAIL



VOL. XXXVI - No 14

Ottawa, 29 juillet 1960

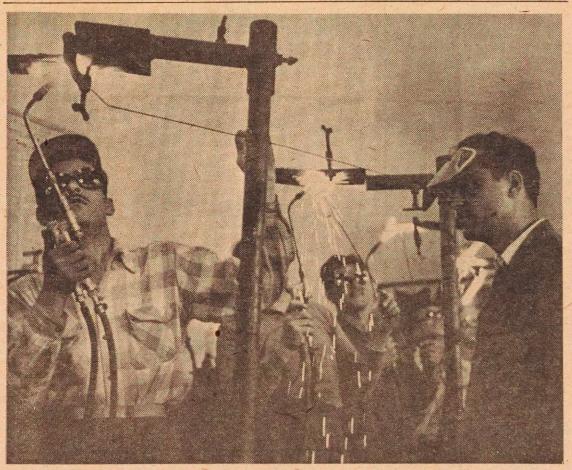
Un appel du secrétaire général

# Il faut un fonds INTERNATIONAL de solidarité

(par Jean MARCHAND)

La lutte de géant qui se livre, au plan international, entre l'Occident et les pays sous domination communiste ne peut nous laisser indifférents, car notre avenir, dans une large mesure, en dépend.

La rapidité des communications rapetisse le monde à un point tel que les événements qui se produisent dans un coin du globe sont connus immédiatement de l'ensemble de l'humanité avec toutes les conséquences que cela comporte



350,000 Palestiniens et réfugiés vivent présentement dans le territoire de Gaza, une étroite bande de terre qui ne peut nourrir que 50,000 personnes. L'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine des Nations Unies s'attaque aux problèmes que cause cette situation, principalement au chômage des jeunes. Une école professionnelle, près de Gaza ouvre ses portes aux jeunes qui veulent apprendre un métier et donner un nouveau départ à ces jeunes déracinés.

LES observateurs internationaux sont d'accord pour affirmer que le sort du monde dépend de la direction que prendront les peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Les peuples assistent en témoins intéressés au combat engagé entre l'Est et l'Ouest et observent avec attention les expériences qui se conduisent dans l'un et l'autre camps.

observent avec attention les expériences qui se conduisent dans l'un et l'autre camps.

Comme vous le savez, depuis quelques années, la C.T.C.C. s'intéresse de plus près aux problèmes internationaux, s'étant rendu compte de leurs répercussions sur la vie des syndiqués et de leur famille. Le Canada étant un pays exportateur, nous avons donc une double raison de jeter un coup d'oeil au-delà de nos frontières.

#### La C.I.S.C.

Depuis plus de dix ans, la C.T.C.C. — et par elle tous ses corps affiliés — fait partie de la C.I.S.C. (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens) dont le siège est à Bruxelles, en Belgique. La C.I.S.C. surveille les intérêts des travailleurs auprès des organismes internationaux et assure l'expansion du syndicalisme chrétien dans le monde.

sion du syndicalisme chrétien dans le monde.

Il y a quelques instants, je vous mentionnais que le sort du monde dépend des pays afroasiatiques et sud-américains. Nous avons donc un intérêt vital à ce que les travailleurs de ces pays pensent comme nous et partagent notre idéal de vie. C'est pourquoi la C.I.S.C. a mis sur pied un service de propagande qui est alimenté par un fonds spécial auquel sont appelés à contribuer tous les syndicats chrétiens du monde.

#### Un effort d'expansion

La C.I.S.C. dans son effort d'expansion rencontre non seulement de grandes difficultés dues à la complexité des problèmes qu'elle a à résoudre, mais elle doit lutter contre la Fédération Syndicale Mondiale (communiste) et concurrencer la Confédération Internationale des Syndicats Libres (neutre). Ces deux grandes centrales rivales possèdent des fonds considérables pour remplir leur mission, alors que notre C.I.S.C. doit accomplir le même travail avec des moyens de fortune.

Il est de notre devoir d'aider la C.I.S.C. à remplir pleinement son rôle sur le plan international et de lui fournir les ressources dont elle a un urgent besoin.

Le président général de la C.T.C.C., dans un rapport qu'il faisait au Congrès de la C.T.C.C., avait mentionné la création d'un fonds international de solidarité qui avait été créé au sein de la C.I.S.C., en vue de poursuivre efficacement les objectifs dont il fut question précédemment. En fait, ce fonds existe depuis trois ans et la C.T.C.C. n'y a pas encore contribué.

#### D'accord !

L'Exécutif de la C.T.C.C. et le Bureau Confédéral ont été d'accord pour que le présent appel vous soit adressé en insistant pour que vous y donniez suite le plus tôt possible.

La C.T.C.C. vous demande donc de faire parvenir au trésorier, dans le plus court délai possible,

(Suite à la page 7)

Nouvelles internationales

# Une lueur d'espoir pour un monde perdu d'inquiétude

(par Fernand JOLICOEUR)

Il n'y a pas tellement longtemps, les événements internationaux n'intéressaient encore que les diplomates et quelques experts en politique, en économie ou en sociologie. Quand une guerre se déclarait, on se demandait bien de quoi cela dépendait, mais on avait surtout hâte que cela finisse pour ne plus penser qu'à ses petites affaires. Au cours de la dernière décade, tout cela a cependant changé. La lutte gigantesque que se font les deux plus grandes puissances mondiales, Etats-Unis et Russie, la montée soudaine des peuples d'Asie et d'Afrique, la bombe atomique, les fusées interplanétaires, en un mot la guerre froide, tout cela a fini par inquiéter les simples citoyens, comme vous et moi, au point qu'ils ont sorti de l'ombre leur manuel de géographie pour y jeter un coup d'oeil et voir un peu d'où venait le danger.

Or, il arrive que sur cette carte de notre monde surgit une lueur d'espoir à partir d'un point où des millions d'êtres humains ont toùjours jeté les yeux en période de grands conflits. Rome, ou plutôt le Vatican, vient d'annoncer que se tiendra, en 1962, un Concile oecuménique. Cela n'a pas encore attiré l'attention de beaucoup de gens parce qu'on ne sait pas ce que c'est qu'un tel Concile ou qu'on n'en comprend pas l'importance.

#### L'histoire des Conciles

Ces réunions de tous les évêques convoquées par le Souverain Pontife pour traiter de questions de foi, de morale, de discipline, d'organisation et de droits de l'Eglise ont été très peu nombreuses dans l'histoire du catholicisme. Le prochain Concile sera le vingtième seulement, mais les plus célèbres d'entre eux ont été tenus à des périodes de grande inquiétude dans le monde, à ces époques qu'on a surnommées des tournants de l'histoire où, chaque fois, l'humanité devait faire face à un nouveau courant de civilisation qui promettait toujours plus de liberté, mais qui risquait aussi de faire oublier aux hommes les liens de charité qui les unissaient les uns aux au-

tres. Ce fut le cas souvent au début, d'abord quand la civilisation grecque menaçait d'engloutir les premiers développements de la pensée chrétienne, puis quand le monde barbare déferla sur l'Italie et le Proche-Orient. Au Moyen Age, puis à la Renaissance, des schismes nombreux obligèrent les évêques à se réunir au Latran, à Lyon, à Vienne, à Florence et à Trente. Le dernier Concile, qui fut le premier du Vatican, en 1869, voulait répondre à des erreurs du monde moderne issu de la Renaissance. La guerre franco-allemande de 1870 mit fin soudainement à ces assises qu'on ne put reprendre par la suite.

## Face à la nouvelle civilisation

Le prochain Concile, en 1962, sera le deuxième du Vatican. Lui aussi sera tehu à un moment de l'histoire où l'on doit faire face à une nouvelle civilisation, celle de l'image télévisée, de la fusée et de l'automation, celle aussi d'un matérialisme et d'un paganisme plus dangereux que jamais, celle enfin d'une nouvelle expansion des idées d'autonomie, de liberté et de démocratie qui gagnent les coins les plus reculés du monde. L'Eglise sent le besoin de réaffirmer et mieux définir certains principes

fondamentaux, mais aussi de s'adapter aux nouvelles conditions de vie, aux exigences plus pressantes d'hommes aux prises avec des forces inconnues jusqu'à aujourd'hui. Voilà comment on a pu dire que "l'histoire des Conciles est l'histoire de la vie de l'Eglise à travers ses crises de croissance". Le 2e Concile du Vatican marquera une étape majeure dans cette histoire et donnera au monde une autre preuve de l'inspiration divine de l'Eglise de Rome, de sa vigueur toujours renouvelée, de son unité et de son universalité.

### Une assemblée solennelle

Oecuménique vient d'un mot grec qui veut dire: universel. Un Concile est donc l'assemblée solennelle de l'Eglise enseignante. Ce n'est pas un congrès international comme on en connaît beaucoup, ni une conférence interconfessionnelle où l'on essaierait de faire l'unité entre toutes les tendances chrétiennes, encore moins un parlement où se prend des votes. On dit que plus de 2,500 prélats y participeront, cardinaux, évêques, supérieurs généraux des communautés religieuses, assistés d'experts théologiens et canonistes. Le Pape seul peut convoquer le Concile, il en détermine les sujets, préside et confirme les décisions. Sa mort entraînerait automatiquement la suspension de l'assemblée.

#### Les sujets du Concile

On espère que ce Concile aidera à l'unité des chrétiens, que ses décisions éclaireront les adhérents des Eglises séparées et les rapprocheront de la seule Eglise du Christ qu'ils ont quittée tout au cours des siècles, d'abord les orthodoxes grecs et russes plus proches de nous que les protestants, puis les luthériens allemands, dont la croyance au dogme de l'eucharistie les éloigne encore plus des calvinistes que de nous, et les autres. D'après des communications du Vatican, le Concile aura un aspect plus pratique que doctrinal. On y traitera de discipline ecclésiastique, de l'ensemble des moeurs de la vie catholique, des moyens modernes d'apostolat, de la place et du rôle du laïcat dans l'Eglise, de l'enseignement du catéchisme, de l'attitude des chrétiens vis-à-vis le marxisme et les marxistes, etc. Tout cela conduira à une réforme du droit canonique qui est le code des lois de l'Eglise.

#### Notre rôle

On ne peut assez souligner l'importance du Concile pour l'E- 

# Prophétie

NOS BIBLIOTHEQUES.

Qu'il s'agisse des bibliothèques scolaires ou des bibliothèques municipales, on s'accorde à reconnaître dans ce secteur, une amélioration remarquable sur la situation qui prévalait il y a dix ou quinze ans. On entrevoit également une aide accrue de l'état pour l'expansion des bibliothèques et c'est fort heureux.

Là encore cependant, il me semble qu'il faut faire plus que de classer des livres, fût-ce en grand nombre, sur des rayons. Je suggère, comme règle d'efficacité, que toute bibliothèque, qu'elle soit scolaire, paroissiale ou publique, devrait consacrer une part appréciable de son budget à la publicité. En tant que contribuable, je ne serais nullement scandalisé qu'un Conseil provincial des Arts et de la Culture populaire consacre quelques dizaines de milliers de dollars à des panneaux-réclame affichant des slogans sur l'importance et l'utilité de la lecture et recommandant même tel ou tel ouvrage, jugé valable par des critiques compétents.

#### LOISIRS ET CULTURE POPULAIRE.

Depuis quelques années, il faut noter des expériences heureuses visant à coordonner les efforts de deux ou trois institutions en vue de fournir à la population, des loisirs agréables et enrichissants.

A Montréal, par exemple, les parcs-écoles, issus de la collaboration du Service des parcs de la cité et de la Commission scolaire, constituent, à mon avis, une réalisation excellente. Ces pares-écoles ont pour but de permettre une efficacité maximum des capitaux engagés par la meilleure utilisation possible des locaux. Ainsi, les salles d'écoles qui servent aux enfants durant le jour, sont à la disposition des parents durant la soirée. Le Service des parcs contribue à l'organisation des loisirs pour les adultes.

La ville de Verdun a adopté une autre formule de coordination: le centre municipal des loisirs finance en majeure partie, les activités de tous les centres paroissiaux sur sonterritoire. De la culture physique à l'initiation musicale, en passant par le modelage et l'art dramatique, les possibilités d'utiliser ses loisirs ne manquent pas dans cette municipalité. Il faudrait trouver des formules pour étendre à toute la population des avantages qui n'existent aupourd'hui que pour une faible partie de nos familles.

#### LES CONSEQUENCES.

Si toutes ces suggestions et celles que je mentionnais dans ma chronique précédente, étaient appliquées où cela nous conduirait-il? Je crois qu'un tel effort s'inscrit nettement dans le cadre de ce que nous appelons la promotion ouvrière. Dans un article à l'Action Populaire, livraison de janvier 1960, Emile Pin a écrit: "L'ouvrier ne rejette pas toutes les valeurs de la société globale; il y participe tous les jours sans même en prendre conscience. Toute revendication économique, politique ou "scolaire" est un début de participation — au moins par le désir. Pour peu que sa revendication obtienne quelque fruit positif, il pense possible de participer davantage et revendique en conséquence. Le conservateur s'en lamente; et bien à tort! Car plus l'ouvrier revendique, plus il reconnaît la valeur de la culture globale. Plus il obtient, plus il perd les raisons d'être différent".

Cette citation d'Emile Pin nous permet d'établir ce qui distingue le syndicalisme démocratique et libre, du syndicalisme réactionnaire qui considère la lutte des classes non pas comme un fait sociologique inévitable mais comme un objectif et un idéal. Quant à nous, nous ne luttons pas pour le triomphe d'une classe et l'anéantissement d'une autre, mais pour une plus grande mesure de justice. Le succès de notre action doit nous conduire à la promotion ouvrière, c'est-à-dire à une intégration collective des travailleurs salariés dans les rangs de notre société.

S'il est permis de jouer au prophète, on peut prévoir qu'à l'heure "H", bourgeois et travailleurs ne seront plus ce qu'ils sont aujourd'hui. La promotion ouvrière amènera nécessairement une modification de l'échelle des valeurs qui prévaut présentement dans notre société.

glise et pour chacun de nous. Comme catholiques, par les liens spirituels que nous avons avec nos évêques, nous serons tous présents à ces assises. Témoins de notre foi et conscients de nos problèmes, les évêques, avec qui nous ne sommes qu'un à titre de membres du corps mystique, nous représenteront, non pas comme nos délégués, male

comme nos pères soucieux du bien commun de la grande famille des fidèles. Au moins par nos prières, nous pouvons faire en sorte que le 2e Concile du Vatican aide le monde à retrouver l'équilibre spirituel qu'il est en train de perdre et ramène au bercail quelques-uns des 400 millions de chrétiens séparés de l'Eglise du Christ.



- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à :

MONTREAL - JOLIETTE - ST-JEAN
QUEBEC - SHERBROOKE - OTTAWA

# Décision arbitrale pour les hôpitaux de Québec

Les sentences arbitrales obligatoires, au même titre qu'un jugement judiciaire concernant les quelque 20 institutions d'hospitalisation de la ville de Québec et des environs et s'appliquant à plus de 2,600 employés, ont été rendues publiques, tout récemment.

On se rappelle que cet important litige a fait l'objet de longs et laborieux pourparlers qui ont abouti, en définitive, devant un tribunal d'arbitrage composé de M. René Lippé, juge de la Cour du magistrat de Montréal; de Me Marius Bergeron, conseiller technique à la CTCC et de M. Marcel Bélanger, comptable agréé de Québec.

#### Employés féminins

Les quelque 1,750 employés féminins travaillant dans ces Institutions québécoises recevront à compter du 15 juin 1960, des augmentations de salaire sur les taux minime s'échelonnant de des augmentations de salaire sur les taux minima s'échelonnant de \$4.00 à \$9.00 par semaine, selon les catégories, la majorité recevant \$4.00 par semaine. De plus, en guise de compensation pour la période comprise entre le 15 juin 1959 et la date de reddition de la sentence, soit le 30 juin 1960, toutes les employées qui étaient à l'emploi de chaque institution, le 14 juin 1960, recevront, d'ici au plus tard le 15 août prochain, un montant global variant entre \$107.00 et \$156.00 par employée.

De plus, la semaine normale

De plus, la semaine normale de travail, qui est actuellement de 48 heures par semaine, sera réduite à 44 heures, sans dimi-nution du salaire hebdomadaire, le 1er janvier 1961.

La décision arbitrale apporte également certains nouveaux avantages quant aux jours chô-més et payés; les arbitres ont ajouté la Fête du Canada et huit fêtes déjà en vigueur. Le ré-gime de vacances annuelles payées a également été modifié et accorde une semaine après un an de service, deux semaines après trois ans et trois semaines après dix ans. Les dispositions relatives à l'ancienneté et aux



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur: GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis, Montréal • VIctor 4-2531

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des Travalleurs Catholiques du Ganada 'CTCC') ei imprimé par "Le Droit", 875 rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 [IMPAINTEURS ALLIES]

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

uniformes ont également été sen-siblement améliorées.

#### **Employés** masculins

Les quelque 900 employés masculins (infirmiers, buandiers, mécaniciens de machines fixes, hommes des métiers de la construction, etc., etc.) recevront, pour leur part, des augmentations variant de \$4.00 à \$6.00 par semaine, à compter du 15 juin 1960; les augmentations supérieures à \$4.00 par semaine s'appliquent principalement aux mérieures à \$4.00 par semaine s'appliquent principalement aux mécaniciens de machines fixes et aux hommes des métiers de la construction. Le tribunal a accordé, également, des compensations rétroactives de \$3.00 à \$4.00 par semaine aux employés qui ont travaillé dans les hôpitaux du 15 septembre 1959 au 14 juin 1960, ce qui représente des sommes variant de \$117.00 à \$156.00 par employé, sommes qui doivent être versées d'ici au plus tard le 15 août prochain.

Comme dans le cas des employés féminins, la semaine normale sera réduite de 48 à 44 heures, avec pleine compensation, au 1er janvier prochain; tous les employés masculins auront également une fête comme

ront également une fête chômée et payée additionnelle, pour un total de neuf fêtes par année; les employés ayant complété trois années de service bénéficieront de deux semaines de vacances payées par année, ceux ayant dix ans de service continueront de bénéficier de trois semaines

par année.
Les dispositions concernant les crédits en maladie, l'ancienneté et les uniformes ont également été améliorées.

#### Dissidence de l'arbitre patronal

La sentence est unanime sur la plupart des points, mais l'arbitre représentant les hôpitaux, M. Marcel Bélanger, c.a., a présenté un rapport minoritaire, particulièrement au sujet de l'ancienneté, du taux de logement et repas et de la diminution des heures de travail pour les mécaniciens de machines fixes.

Rappelons que Me Ls-Philippe Pigeon, c.r., bâtonnier du Bar-reau de Québec et M. Jacques Archambault, conseiller techni-que à la CTCC pour la Fédéra-tion des Services, représentaient-les employés devant le tribunal. Ils ont été assistés du concours de M. Adélard Couture, président de M. Adélard Couture, président du Syndicat des Mécaniciens de machines fixes, de M. Wilfrid Brousseau, agent d'affaires du Syndicat des employés mascu-lins, de M. Paul-H. St-Pierre re-présentant les métiers de la Construction, de Mlles Majella Cyr et Laurette Boisclair, res-pectivement présidente et secré-taire du Syndicat des Employés féminins.

Jacques ARCHAMBAULT.

# Plaidoyer pour l'arbitrage libre

Dans son rapport moral au congrès de sa fédération, M. René Gosselin, président du Textile, a réclamé la liberté d'arbitrage dans les relations ouvrières, c'est-à-dire un amendement à la loi qui rendrait cette procédure complètement facultative. Les journaux ayant fait grand état de cette dé-claration, les lecteurs du "Travail" seront heureux de trouver ici le texte exact des paroles prononcées par M. Gosselin.

### importante

Ce n'est donc qu'en 1944 que les négociations collectives sur le plan de l'entreprise, et non de l'industrie, commencèrent dans la province de Québec, Cet-te année-là, la Loi des Relations Ouvrières a été adoptée, cette Loi a ceci de particulier: elle crée à l'employeur l'obligation de négocier de bonne foi, avec un syndicat représentant la majorité des employés de son usine. C'est dommage, tout de même qu'il ait fallu adopter une telle Loi, dans un pays démocratique, pour forcer les employeurs à négocier avec un syndicat représentant la majorité de ses employés; ce n'est sûrement pas une bonne note pour l'esprit dé-mocratique des employeurs du

#### Limitation du droit de grève

Par ailleurs, cette Loi des Re-lations Ouvrières limitait le droit de grève. Avant l'avènement de la Lio des Relations Ouvrières, la grève était légale en tout temps. Depuis la Loi des Rela-tions Ouvrières, il faut soumettre tout différend à l'arbitrage avant que la grève ne soit permise par la Loi. Si d'une part, cette Loi a favorisé la signature de con-trats de travail, d'autre part, elle a favorisé les délais, les retards, et les injustices, en restreignant le droit de grève. Nous en sommes maintenant au point que dans bon nombre de cas, les né-gociations véritables, ou de bon-ne foi ne commencent qu'après l'arbitrage. Il s'est écoulé alors plusieurs mois et l'employeurs plusieurs mois et l'employeur a eu le temps de se préparer en cas de grève. Les parties ont



M. René GOSSELIN

alors dépensé des sommes énormes; frais de représentation syndicales et patronales, frais d'ar-bitrage par l'Etat, etc. On peut dire après quinze ans, que la restriction du droit de grève im-posée par la Loi des Relations Ouvrières en 1944, n'a pas été une contribution à la paix indus-trielle. Au contraire, elle a sou-vent favorisé les grèves, en exas-pérant les travailleurs par les délais interminables. Elle a aussi favorisé l'intervention de personnes, ignorant tout des relations patronales-ouvrières. On a pas cru bon devoir s'équiper d'ex-perts en relations industrielles, experts formés par nos universi-tés pour en faire d'habiles page tés pour en faire d'habiles négo-ciateurs, soit sur le plan patro-nal, soit sur le plan syndical. Trop souvent, on s'en est remis à des personnes sans connais-sance du droit industriel ou de la négociation collective avec le résultat que du côté patronal, on a beaucoup plus de plaideurs que de négociateurs.

#### Un arbitrage libre

Les négociatines entre patrons et ouvriers seraient plus sérieuses et moins coûteuses nous sem-ble-t-il, si l'arbitrage était libre, les négociations directes seraient plus importantes pour les deux parties, cela ne veut pas dire né-cessairement qu'il y aurait plus de grèves, au contraire, je crois qu'elles seraient moins nombreuses, parce que les parties n'abuse-

raient pas, comme c'est le cas hélas trop souvent à cause des délais permis par la Loi.

Dans l'ensemble, la Loi des Relations Ouvrières a favorisé la naissance des contrats de travail sur le plan de l'entreprise, c'est cela en quelque sorte qui a contribué à l'élaboration du droit industriel.

## Entre l'institution et l'homme il faut choisir l'institution

Le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, a déclaré devant les représentants de 33 syndicats d'employés de corporations municipales et scolaires réunis en congrès à Shawinigan, que lorsqu'il faut choisir entre une institution et un homme, c'est l'institution qu'il faut choisir.

institution et un homme,

M. Marchand a félicité les
syndicats qui sont restés fidèles
à la CTCC et il a exprimé le
voeu que les autres syndicats
de la Fédération des employés
des corporations municipales et
scolaires qui ont été mal orientés, mal conseillés et influencés
sous de fausses représentations
réintégreront les rangs de la
CTCC d'ici peu de temps.

M. Marchand a félicité les
principaux organisateurs du congrès, dont MM. Jean-Robert Gauthier et Robert Sauvé, tous deux
conseillers techniques de ce secteur de la CTCC, pour la bonne
ordonnance du congrès et le
programme d'éducation et d'orientation tracé. "Nous sommes
en mesure de reconstituer un
secteur fort chez les syndicats
d'employés muntcipaux et scolaires et qui sera en mesure de
vous rendre les services professionnels que vous attendez", a
dit M. Marchand.

Déplorant la soission qui s'est

produite dans ce secteur, M. Marchand a déclaré que les syndicats d'employés des corporations municipales et scolaires ont été créés par des employés mu-nicipaux, par des membres sortis des rangs et que le syndi-calisme, pas plus dans ce sec-teur que dans les autres, n'a pas été l'oeuvre d'un seul hom-me. Ce mouvement, a dit M. Marchand, n'appartient donc pas à un seul homme mais à tous les membres et personne ne peut se l'approprier pour ses fins

personnelles.

Qu'il s'agisse d'une nation ou d'un pays ou d'un groupement quelconque, on doit être assez mûr pour choisir l'institution lorsqu'il faut choisir entre l'homme et l'institution et me et l'institution, a-t-il ajouté. Il a dit aux représentants des

syndicats restés fidèles à la CTCC qu'ils avaient choisi la meilleure part parce que cer-tainement la CTCC est plus forte que le groupe minoritaire qui

s'est retiré. Il a promis que la CTCC continuerait sa lutte pour récupérer tous les syndicats de la Fédération.

M. Marchand a rappelé qu'il y a une foule de problèmes qui ne peuvent être réglés par la convention collective. Il y a des problèmes de logement, des problèmes d'éducation, de sécurité sociale, de législation qui ne peuvent être réglés que par un ensemble de législation qui ne peut être inspiré que par un mouvement d'ensemble comme la CTCC. Dans de tels cas, des groupes minoritaires et dissidents ne sont pas capables d'a-

groupes minoritaires et dissi-dents ne sont pas capables d'a-gir, a dit M. Marchand. Le secrétaire général de la CTCC a également abordé les principales questions actuelle-ment discutées à l'intérieur de la CTCC, comme l'unité syndi-cale, les réformes de structures, La confessionnalité Toutes ces la confessionnalité. Toutes ces questions-là, dit-il s'acheminent vers une heureuse solution.

POLITIQUE FEDERALE

# M. Diefenbaker et les droits de l'homme

Une bonne idée, un projet de loi mal fait - Il aurait mieux valu s'y prendre autrement

(par Paul NOGARET)

M. Diefenbaker a de la suite dans les idées: son bill des droits, que la Chambre des communes vient d'adopter à l'unanimité en seconde lecture, porte témoignage de sa fidélité à lui-même et de son idéalisme. Alors qu'il siégeait dans l'opposition, il a prononcé de nombreux discours à l'appui d'une déclaration canadienne des droits dans le but de renforcer nos libertés compromises dans un monde tendu et divisé. Dans une intervention retentissante, au cours d'un débat sur la question en février 1955, il résumait ainsi sa pensée et donnait la raison de son insistance à proposer l'inscription d'une telle législation dans nos statuts :

"C'est l'époque de la peur (...) C'est l'époque de l'état tout-puissant créé à la suite de la guerre ou sous la menace d'une nouvelle hécatombe. C'est l'époque des rac-courcis et des expédients en politique, lesquels s'ils suffisent en ce moment à assurer la sécurité constituent néanmoins un danger mortel pour la liberté."

te", le ministre de la justice d'alors soulignait avec justesse que l'adoption d'un bill des droits "ne donnera pas naissan-

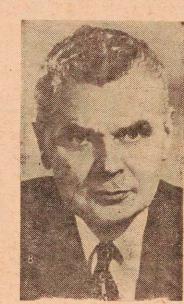
#### Le même débat

Le fond du débat n'a guère changé depuis 1955. Selon les avocats d'un bill des droits, les libertés des Canadiens sont encitent plusieurs cas (v.g. Ron-carelli vs Duplessis) d'agisse-ment arbitraire de la part des ces incidents sont survenus au cours des récentes années et ne se seraient probablement pas produits si la loi avait été plus claire en ce qui a trait à la dé-finition des droits fondamentaux. Mais les critiques du bill ne manquent pas de répondre que la Cour suprême a justement redressé les torts causés par les juridictions non fédérales et qu'en conséquence la Constitu-tion canadienne renferme toutes les protections requises pour le respect des libertés individuelles. A leur avis, une déclaration des droits, inscrite seulement dans nos statuts, se limitant aux lois et décrets fédéraux et n'engageant pas les Parlements fu-turs, n'est pas un succédané à une magistrature intègre et compétente, chargée d'interpréker, a toujours reconnu l'exis-tence de ces droits. Dans ces conditions, une nouvelle législation sur les droits, se superposant à des sauvegardes déjà existantes, ne ferait que compliquer le travail des tribunaux et engendre tion de la part des juges.

### les provinces

tive et, dans son entêtement à faire passer son bill à tout prix, il ne semble pas savoir quelle voie choisir et ignore presque systématiquement les critiques qu'il a pourtant lui-même suscides droits soit efficace et serve présenté sous forme d'amende- ment constitutionnel qui lierait me d'un autre siècle.

mais cela n'est possible que si ces dernières donnent leur con-sentement. Or il apparaît im-pensable, et c'est la conviction de M. Diefenbaker, qu'elles ne délèguent jamais à Ottawa le pri-vilège de traiter de droits relevant de la juridiction provincia-le. Le gouvernement fédéral cependant pourrait se passer de l'accord des provinces en s'adressant directement au Parle-ment de Londres et en l'invitant à inclure dans la Constitution ca-



JOHN DIEFENBAKER

bertés civiles. Mais aux yeux des requête serait une déchéance et. Grande-Bretagne se rendrait au voeu d'Ottawa. Elle ne prendrait pas le risque de se mettre à dos les provinces canadiennes prême corrigeant des accrocs aux droits individuels sont peut-être tiques ne peuvent pas être limitées par les provinces et qu'en conséquence elles tombent sous la juridiction fédérale. Dans cette perspective, le Parlement se-rait libre d'adopter un amende-

En réponse à cette évaluation ment à la Constitution. De cette les provinces. C'est une arme manière, il lierait et le gouver- ultime dont la preuve est loin nement fédéral et les provinces, d'être concluante et qui, comultime dont la preuve est loin d'être concluante et qui, com-me le recours à Londres, créerait plus de problèmes qu'elle n'en

L'autre élément de l'alterna-

### Une solution

tive serait, et pour le moment c'est la voie la plus simple et la droits une simple déclaration de principes que chaque Parlement adopterait. Encore faudrait-il que e texte soit plus emballant tuelle. Un texte bien frappé et court aurait pour effet de rappeler aux citoyens et aux auto-rités les droits fondamentaux de chaque Canadien. Les enfants pourraient l'apprendre à l'école et toute leur vie durant ils en seraient inspirés et imprégnés. Même sans aucune valeur juri-dique, une telle déclaration serait plus utile qu'une législation mal tournée, dénuée d'inspiration, remplie de pièges et difficile d'interprétation.

M. Diefenbaker ne voit pas l'affaire de cette façon. Il a refusé de se rendre au désir de l'opposition de consulter les provinces. La seule concession qu'il a faite a été de permettre que le bill soit référé à un comité spécial pour une étude plus approfondie. La deuxième version du bill, même après toutes les critiques qui ont accueilli la première version en 1958, ne diffère que très légèrement de celle-ci. Il n'v a pas lieu d'attendre des merveilles du comtié parlementaire à majorité gouvernementale. L'esprit d'indécision du premier ministre, son refus de rencontrer les difficultés en face n'ont jamais été aussi marqués que dans son attitude à l'égard du bill des droits. Ce bill, qui dans son esprit semblait devoir être le couronnement de sa carrière politique, risque fort de caractériser de façon tragique son impuissance et son idéalisAU CONGRES DES EMPLOYES DE COMMERCE

# "Votre fédération est appelée à devenir l'une des plus nombreuses"



A la séance d'ouverture du vingt-troisième Congrès de la Fédération des employés de Commerce, le secrétaire général adresse la parole aux délégués. On reconnaît, de gauche à droite, M. le Chan. Aurèle Ouellet, au monier de la Fédération, MM. H.-P. Auger, président sortant, Rodrigue Plamondon, de Jonquière, premier vice-président, Maurice Dussault, secrétaire sortant et Pierre-Louis Gélinas, conseiller technique.

Au cours de leur 23ème con-

grès, tenu à Montréal les 9, 10, et 11 juillet, les délégués de la

Fédération du Commerce ont

tion qu'ils avaient donnée à leux

organisme lors du congrès d'Al-

Après un vote unanime de

félicitations à leur conseiller technique, M. Pierre-Louis Gé-

linas, pour le travail de services

ma, l'an dernier.

réaffirmé et raffermi l'orienta-

lités qu'ont les fédérations envers leurs affiliés, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, techniques, de publicité, de recherches, d'éducation et d'organisation qu'il a fait depuis son ningement en septembre der s'adressant aux délégués du 23ème congrès de la nier, les délégués ont manifesté Fédération du Commerce, leur a souliané les diffide restreindre les activités de cultés que rencontre l'organisation des collets blancs du commerce et des bureaux, à cause justement de l'immense tâche qu'il y a à accomplir dans ce do-

"Votre fédération est appelée à devenir l'une des plus grosses fédérations de la CTCC. Il faut, pour cela, qu'elle ne soit pas l'oeuvre d'un seul homme, mais bien l'oeuvre de la collaboration de tous les organismes de la CTCC. La structure de la CTCC est concue justement pour que tous les syndiqués, de quelque ordre qu'ils soient, ssent collaborer sur les plans la fois professionnels et ré-

"Je crois que dans les circonstances actuelles, votre fédéra-tion a tout avantage à intensifier encore ce travail d'équipe. Vos dimensions actuelles ne vous permettent pas d'être équipés en hommes de façon à donner vous-même tous les services auxquels ont droit vos affiliés.

'Mais vous pouvez facilement les donner en faisant des en-tentes avec la CTCC et les di-vers conseils centraux, réser-

### progressive

"J'ai confiance en l'avenir de votre fédération, particulière-ment à la suite de l'orientation suré que vous réussirez si vous savez montrer de la constance

M. Marchand a terminé en rappelant aux délégués que la grève de l'UCC de toutes les grèves qu'il a connues, était l'une de celles qui l'avaient le

leur unique permanent. Ils ont ticulièrement sur les activités d'organisation surtout à Montréal, à la demande de M. Siméon Gagné, président du Syndicat des Employés de Commerce de Montréal (Dupuis). plus ému, par l'ardeur et la sincérité des collets blancs qui y avaient combattu.

M. Ludovic Rousseau, président du Syndicat des Employés ort de plus de 300 membres et président du Conseil Central de Granby, a aussi demandé qu'une attention particulière soit ap-portée à l'organisation des employés de fabrique de produits alimentaires de la région de Granby, où du travail d'approche a déjà été fait et où la de-

Elu lors du congrès annuel de la Fédération, voici le nouvel exécutif de la Fédération

du Commerce. Assis, de gauche à droite: MM. Siméon Gagné, de Montréal, 2e vice-président, le Chan. Aurèle Ouellet aumônier, L. P. De Roy, nouveau président, Rodrigue

Plamondon, de Jonquière, 1er vice-président. Debout, dans le même ordre, MM. Pierre-L. Gélinas, conseiller technique, Jos Spénard et Théo Langlois, de Québec, directeurs, H. P.

Auger, trésorier adjoint, Ludovie Rousseau, de Granby, secrétaire adjoint, et Jean-

Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC pour le secteur des collets blancs.

d'organisation

### résolutions

Certaines résolutions, qui ont dans le commerce et de réduire la semaine de travail ont été référées à la CTCC.

#### Prestations provinciales de \$120. par mois

M. Roch Tremblay a piloté une résolution demandant que la Loi des Accidents du Travail lu commerce et une autre dege soit enfin administrée de façon à rendre service aux nombreux chômeurs qui n'ont pas droit à l'Assurance-Chômage. Il s'agit du bill 36 qui prévoit jusqu'à \$120.00 par mois pour

assistances d'urgence aux fins suivantes:/ 1. Empêcher la vente d'une pro-

2. Empêcher l'éviction d'un locataire; 3. Empêcher la perte ou la

saisie des meubles, 4: Fournir le chauffage et l'éclairage nécessaires.

qui sont encore en négociation

trait à l'action législative dans le secteur du commerce ont été référées à la CTCC comme étant l'organisme tout désigné pour agir sur le plan des réclama-tions d'ordre législatif. C'est ainsi que deux résolutions, pré sentées par le Syndicat des Em ployés de Commerce de Mont-réal, demandant à la Commis-sion du Salaire Minimum de hausser le salaire minimum

Ce bill prévoit de plus des

sions suivantes.

Dans son rapport, M. Pierre-Louis Gélinas, conseiller tech-nique de la Fédération, après avoir mentionné les diverses conventions collectives qu'il a signées au cours de l'année ou

#### Les collets-blancs

"Notre système économique reposera de plus en plus sur les collets-blancs, a déclaré aux con-gressistes, en fin de congrès, M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC spé-cialisé dans le secteur tles col-lets-blancs. Vous ne devez pas négliger l'organisation des employés de commerce, a-t-il ajou-té, sans pour cela perdre de vue que la Fédération en demandant son extension de juriefforts pour syndiquer les em-

"Ce congrès marque que la Fédération du Commerce en-tend sérieusement continuer la marche en avant qu'elle a entre que cela représente de l'avis de tous et qu'elle est fermement décidée à couvrir tout le champ de sa juridiction en collaborant avec tous les organismes de la CTCC."

UN OUVRAGE A LIRE

# Profession, service de l'homme

(par Maurice LADOUCEUR)

Dans le domaine des relations du travail, qu'il s'agisse de doctrine économique ou morale, nous sommes la plupart du temps obligés d'emprunter à l'étranger une bonne partie de notre littérature. Les ouvrages portant spécifiquement sur nos problèmes et publiés à notre intention sont très rares. Aussi méritent-ils d'être signalés à l'attention de tous ceux qui travaillent dans ce champ de l'activité.

En marge de son programme d'action pour les années 1960-1961, l'Action catholique canadienne, grâce à la collaboration de quelques spécialistes, a préparé un volume intitulé Profession, service de l'homme.(1)

chacune une partie de cet ou-

La première partie considère

quelques aspects de la vie pro-fessionnelle en notre milieu. M.

Patrick Allen analyse d'abord les nouvelles tendances des pro-

fessions au Canada et dans le Québec. A partir d'une étude

statistique, il montre comment la population urbaine est pré-pondérante et la proportion de la population active augmente.

On y voit aussi que les tendances occupationnelles selon le sexe s'enchevêtrent. Le salariat devient le lot de la grande majorité dans toutes les profes-

sions et les professions nouvel-les bousculent les anciennes. Ce sont là des données dont il faut tenir compte pour toute action,

che ensuite à présenter le vrai visage de l'orientation profes-sionnelle, "à préciser les normes

de son application, à formuler en quelques attitudes les réac-tions de notre milieu, et celles qu'il devrait avoir, à l'endroit

de cet apport qui lui est offert." Enfin, l'abbé Gérard Dion, dans

un chapitre consacré aux grou-pements professionnels de notre

milieu essaie de les définir, brosse leur panorama et envisa-

La seconde partie de l'ouvrage, qui en est en quelque sorte le centre, est consacrée à une ré-flexion théologique sur la con-

ception chrétienne du travail, de la profession et sur leur inser-tion dans la société. Ces élé-ments d'une spiritualité de la

tés par l'abbé Félicien Rousseau et M. Réal Charbonneau.

le monde de la profession", ré-pond à une série de questions: Comment le chrétien qui veut transformer son milieu doit-il

théologique

Nouvelles tendances

#### Pour les militants

ments d'action catholique à qui par son contenu et dans l'intention des éditeurs, il a une portée plus vaste. Ceux-ci veulent rejoindre, comme ils l'affirment, tous les laïcs que préoccupe imprégnée d'esprit chrétien.

plus immédiates pour l'organi-sation, en plus de celles de la région de Granby, que nous avons mentionnées plus haut, se situent surtout à Montréal dans les sectours suivants:

1. Les pharmaciens en gros; 2. Les quincailleries en gros et en détail;

L'alimentation en détail;

4. Les compagnies d'assurance. Parlant de la récente grève aux mutuelles d'assurance de l'UCC, il en a tiré les conclu-

"Cette grève, a dit M. Gélinas, a démontré clairement que les employés de bureau peuvent, autant que n'importe quel syndiqué, combattre pour leurs droits et que l'esprit syndical est très développé chez eux. Je crois qu'un effort d'organisation chez les employés de bureau est très souhaitable pour la Fédération."

On sait que la Fédération du Commerce avait demandé et obtenu, l'hiver dernier, à titre provisoire que la CTCC recon-naisse sa juridiction sur les emplovés de bureau.

vre? Quel type d'initiatives peut-il envisager? Les réponses sont groupées dans trois chapitres: préparation au travail et orien-tation, compétence, conscience des structures et des institutions; professions, avec l'Etat. Les pro-blèmes de la vie professionnelle Des points délicats

#### Ce dernier chapitre surtout

plaît pas dans des considérations abstraites; il ne craint pas, non olus, de renverser certaines con qui avaient cours dans notre milieu. Il insiste sur certaines vérités qu'un zèle intempestif fait parfois oublier. "Il faut évi-ter, dit-il, sous prétexte de faire passer une idée par le canal d'un organisme du milieu, la tentation si commune à plusieurs militants de vouloir utiliser ces organismes pour des fins qui lui sont étrangères." Si un organisme a été établi pour une fin temporelle, il est toujours dan-gereux de vouloir se servir de de témoigner du christianisme au sein de cet organisme, c'est encore d'aider à maintenir cet organisme dans la poursuite ac-tive et fidèle des fins pour lesquelles il a été constitué." An-térieurement, il avait donné le sens de l'action à rechercher: "Ce qui est demandé aux laïcs engagés dans la vie profession-nelle, ce n'est pas d'abord d'orgamser des maimestations ren-gieuses dans leur milieu, mais d'assister et de participer dans un esprit chrétien à la vie de leur syndicat, à l'évolution de vollà le premier objectif pro-posé aux laïcs qui veulent agir dans le monde de la profes-

#### Pas de bondieuserie

De telles considérations,

envisager son action? Quelles conditions doit-il respecter? Quels objectifs peut-il envisa-ger? Quels moyens et règles d'action doit-il mettre en oeu-

### Chez les employés municipaux

# 33 syndicats s'intègrent à la CTCC

La scission qui s'est opérée au sein de la Fédération des employés des corporations municipales et scolaires et la consolidation de 33 syndicats de fonctionnaires municipaux, d'employés de cités et de villes et de commissions scolaires qui sont restés fidèles à la CTCC, ont permis à la CTCC de faire un pas de l'avant dans le domaine des réformes de structures mises de l'avant depuis quelques

S'adressant aux congressistes, le secrétaire général de la CTCC a déclaré d'ailleurs que dans le domaine des réformes de structures, les progrès sont si-gnificatifs et il a ajouté que le secteur des employés munici-paux constituait un exemple de réformes de structures réformes de stuctures.

Que s'est-il passé exactement?

Que s'est-il passé exactement?
Les trente-trois syndicats groupant environ 70 pour cent des effectifs syndiqués dans ce secteur ont décidé de s'intégrer à la CTCC dans le but de former une nouvelle fédération.
Le groupement qui a priscomme nom corporatif celui de "Centrale professionnelle des employés des corporations municipales et scolaires", conforme ses activités à la constitution de la CTCC, adhère à la Déclaration de principes de cette dernière.

nière.
Toutes les obligations administratives et financières du groupement sont à la charge de la CTCC qui fournit en outre les services de deux conseillers techniques. Les syndicats paieront une cotisation mensuelle de 25 cente par membre en plus de 35 cents par membre, en plus du per capita régulier. Cette question reste toutefois sujette à la ratification du Bureau con-

#### Les structures

Sur le plan professionnel, la centrale est administrée par un comité directeur de 12 membres choisis par les syndicats des six régions économiques de la province. Le directeur professionnel et son adjoint, MM. Jean-Robert Gauthier et Robert Sauvé, font aussi partie du bureau

de direction.

Les douze représentants des secteurs choisissent entre eux les membres du comité exécutif. A l'issue du congrès, on a annoncé résultats suivants: président, les résultats suivants: president, Odilon St-Laurent, représentant les employés municipaux de Ri-mouski; 1er vice-président, M. René Constant, représentant le syndicat national des fonction-naires municipaux de Montréal; 2e vice-président: représentant des comployés municipaux de 2e vice-président: représentant des employés municipaux de Trois-Rivières; 3e vice-président. M Percy Vigele, représentant l'Association des employés municipaux de Hull et M. Roland Leclerc, secrétaire, syndicat des employés municipaux de Port-Alfred.

Par cillans les

Par ailleurs, les congressistes ont désigné MM. Jean-Robert Gauthier et Robert Sauvé com-me directeur professionnel et directeur professionnel adjoint du secteur. Les fonctions du comité directeur de 14 membres et cel-les de l'exécutif sont de voir à l'exécution des décisions du congrès concernant les questions d'ordre professionnel et la régie interne du secteur professionnel.

Le secteur a pour but l'étude, la protection et le développenels, économiques, moraux et sociaux des membres des syndicats d'employés de corporations municipales et scolaires par tous les moyens conformes à la justice et à l'honneur en organisant ou en aidant à la négociation de conventions col-lectives; en travaillant à l'édu-cation professionnelle et syndication professionnelle et syndi-

cale; en surveillant les relations intersyndicales.

La juridiction de la centrale s'étend à tous les employés des corporations municipales et sco-

#### Les résolutions

De nombreuses résolutions ont été adoptées par le congrès. Les congressistes divisés en trois commissions différentes ont étudié respectivement les recom-mandations du rapport du pré-sident, les problèmes de la né-gociation des conventions col-lectives et ceux de l'éducation e de l'organisation de la nouvel-

Les congressistes réunis en assemblée plénière ont entériné les recommandations des divercommissions après discus-

#### Collaboration

La nouvelle centrale des emla nouverle centrale des employés de ce secteur encourage la collaboration avec toutes les fédérations affiliées à la CTCC où se trouvent des fonctions similaires. L'exécutif de la nouvelle centrale pourra également collaborar avec les organisations collaborer avec les organisations syndicales affiliées au Congrès du travail du Canada dans tout ce qui pourra contribuer à l'avancement et à l'amélioration des conditions de travail et de salaire des membres du secteur. Les fonctionnaires provinciaux

La nouvelle centrale a adopté ne résolution demandant expressément au gouvernement provincial d'amender la légis-lation actuelle de façon à per-mettre aux fonctionnaires provinciaux de bénéficier des avan-tages de la négociation collective. Les congressistes ont éga-lement demandé qu'on amende la loi des différends ouvriers de façon à ce que les policiers puissent faire partie d'une fé-dération de policiers et s'affi-lier à une centrale syndicale. Deux commissions ont fait

Deux commissions ont fait des recommandations sur le problème des cités et villes qui accordent des contrats à forfait à des entrepreneurs.

Il a été résolu d'entreprendre immédiatement des démarches auprès du gouvernement provincial afin de faire adopter une législation obligeant les cités et villes à contrôler les salaires et conditions de travail des travailleurs à l'emploi des entrepreneurs exécutant un trades travailleurs à l'emploi des entrepreneurs exécutant un travail pour une cité ou une ville. Dans tous les cas, dit la résolution, les salaires et les conditions de travail de ces employés ne devront pas être inférieurs aux prescriptions de la convention collective en vigueur entre la cité ou la ville et le syndicat représentant ses employés permanents. Il a été également décidé que dans tous les cas, en attendant l'adoption d'une législation protectrice, les syndicats tentent de régler ce problème par le moyen de la convention collective. vention collective.

#### Autres résolutions

Les congressistes ont de plus prié la CTCC qu'elle fasse des pressions auprès du Conseil supérieur du travail et du gou-vernement de la province de Québec pour que le prochain



Photo prise à l'issue de l'élection des officiers de la nouvelle Centrale professionnelle des employés municipaux (CTCC). De gauche à droite, Me Robert Sauvé et M. Jean-Robert Gauthier, respectivement directeur adjoint et directeur professionnel de la centrale; MM. Roland Leclerc, de Port-Alfred, secrétaire; Odilon St-Laurent, de Rimouski, président; Gérald Leclerc, de Trois-Rivières, vice-président, et Percy Vigele, de Hull, également vice-président. M. René Constant, de Montréal, également vice-président, n'apparaît pas sur cette

code du travail fixe des délais concernant les négociations col-lectives, les arbitrages, les sen-tences arbitrales afin d'éviter que ces délais, aujourd'hui trop soient préjudiciables aux tra-vailleurs. Ils veulent aussi que les présidents de tribunaux d'ar-bitrage soient choisis parmi des bitrage soient choisis parmi des personnes compétentes et impartiales et ils proposent des amen-dements à la loi des cités et villes, et au code scolaire, pour que les plans de retraite et d'assurance-hospitalisation soient d'application plus facile. La censoient trale verra également, selon les directives qui lui ont été données, à préparer un projet de convention-type dont pourront s'inspirer les syndicats locaux.

#### La chanoine Pichette

La chanoine Pichette

L'aumônier général de la CTCC, M. le chanoine Henri Pichette, a déclaré aux congressistes, à l'issue de leurs assises, qu'ils avaient choisi de jouer le rôle le plus juste. On ne peut pas se détacher de l'ensemble de la masse des travailleurs et faire bande à part sans des raisons très graves, a-t-il dit, En vous basant sur ce principe, je puis vous assurer que vous êtes dans la bonne voie et ma présence parmi vous indique que j'approuve votre geste. A l'heuj'approuve votre geste. A l'heu-re actuelle, votre secteur possède la détermination de vivre, il a l'appui des 100,000 membres de la CTCC et possède leur affec-tion. Vous êtes également assurés de tous les services techniques dont vous avez besoin.

Vous devez, dit-il, faire disparaître aujourd'hui toute hésita-

raître aujourd'hui toute hésitation; allez de l'avant sans regarder en arrière et partez avec
l'esprit neuf et l'enthousiasme
des pionniers qui démontreront
que dans la CTCC, il y a encore
de la place pour l'enthousiasme et la foi créatrice.

Il a ajouté que chacun devait

se rendre responsablle de la vie de son syndicat et de sa centrale. Votre action ne vaut dit-il, que dans la mesure où vous êtes capables de juger et

### La CTCC collaborera avec le nouveau gouvernement

Le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand a déclaré à Shawinigan que la CTCC collaborera entièrement avec le gouvernement dans l'élaboration et l'application de son programme concernant la législation du travail et la législation sociale.

M. Marchand a fait cette affirmation en présence de M. René Hamel, ministre du travail et des affaires municipales, lorsque ce dernier est venu adresser la parole aux congressistes des syndicats d'employés des corpora tions municipales.

Ce dernier a déclaré qu'il es pérait grandement des offres de collaboration qu'il recevait de toutes parts et il a ajouté que le ministère du travail prendrait ses responsabilités en tenant compte des intérêts des travailleurs, des patrons et de la masse de la population.

"Je sais, a-t-il dit, que les or-ganisations syndicales tout comganisations syndicales tout com-me les organisations patronales sont au courant du fait que le ministre du travail n'est pas le ministre d'un clan mais qu'il est un ministre de la Couronne chargé de surveiller les intérêts communs de la population. Je puis vous promettre toutefois, a-t-il ajouté, que les attitudes que je prendrais seront les atti-tudes que me dictera ma cons-cience comme répondant aux exi-gences de la justice et du bien commun. commun.

que vous êtes capables de poser des gestes. Pour cela, vous de-vez être préparés par l'éduca-tion. Vous devez tout d'abord vous libérer de l'ignorance, ap-prendre à connaître les problè-mes et découvrir que vous êtes les maîtres de votre mouvement au lieu de poser comme autreau lieu de poser, comme autre-fois, de simples gestes de conIl a ajouté que le gouverne-ment libéral va travailler à réali-ser son programme le plus tôt possible. Concernant le Code du travail, M. Hamel a précisé qu'il avait discuté du problème avec les sous-ministres, MM. Tremblay et Quimper et qu'ils se mettront à l'oeuvre immédiatement.

#### M. Marchand

Le secrétaire général de la CTCC a dit qu'on doit présu-mer de la bonne foi d'un nouveau gouvernement.

Le programme du gouverne-ment, a-t-il ajouté ne correspond pas exactement à toutes les re-vendications de la CTCC mais il présente des éléments de solu-tions à nombre de problèmes que nous avons. M. Marchand a que nous avons. M. Marchand a parlé entre autres du Code du travail, de la réforme de la Com-mission du salaire minimum, de la réforme de la Commission des accidents de travail, des ajuste-ments à la Commission des rela-tions ouvrières et de l'étude d'un plan de retraite à l'étude d'un plan de retraite à l'échelle pro-vinciale.

Nous ne demandons pas au gouvernement de faire exactement ce que nous voulons parce que nous comprenons que le gouvernement n'est pas le gou-vernement de la CTCC ou de la classe ouvrière, mais que c'est le gouvernement de l'ensemble de la population. Nous ne de-mandons pas de privilèges mais simplement la justice et le droit de collaborer à l'élaboration de la législation ouvrière et sociale dans la province.

#### UN FESTIVAL DU FILM



Du 12 au 18 août 1960, sous la présidence d'honneur de M. Norman McLaren, un FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM se déroulera dans la métropole canadienne. Ce festival constituera une des plus importantes manifestations de la saison 1960 des Festivals de Montréal dont il marquera le 25e anniversaire. Parmi les pays qui participeront cet été à ce festival, on peut citer la France, l'Angleterre, l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, le Mexique, l'Inde, la Pologne, l'Israël et le Japon. On ne projettera que des films d'une très haute tenue artistique, inédits et inscrits dans le plus récent répertoire du cinéma mondial. La qualité des films constituera le premier critère du choix et on accordera aux courts métrages un intérêt spécial. La photo ci-haut est extraite du "Pickpocket", l'un des films qui seront présentés l'un des films qui seront présentés.

# Cette quinzaine, il faut savoir:

Que le conseil central des syndicats nationaux de Sorel a décidé, au cours de son congrès annuel, de revendiquer l'établis-sement de LA SEMAINE NOR-MALE DE TRAVAIL de 40 heures, partout dans la province, afin de procurer de l'emploi à plus d'ouvriers.

Qu'un rapport déposé aux Communes par la Commission du service civil, qui embauche les fonctionnaires fédéraux, souli-gne que la commission n'établira aucune limite d'âge en ce qui concerne les emplois offerts par le gouvernement fédéral.

Qu'à Londres, les ouvriers de l'usine Massey-Ferguson ont re-fusé la semaine de quarante heures parce que celle-ci impliquait LA SUPPRESSION DE LA PAU-SE POUR LE THE ...!

Qu'à Liverpool, un millier de marins ont décidé de continuer la grève déclenchée par eux et par les membres du personnel hôtelier de paquebots pour l'ob-tention d'une augmentation de salaire et pour la réduction de la semaine horaire, cela malgré l'ordre de retour au travail émis par la direction de leur syndicat.

Que les tentatives des compagnies de l'industrie québe-quoise de la pulpe et du papier pour implanter la semaine de 7 jours de travail d'ici deux ans, afin, disent-elles, de concurren-cer les compagnies de papier étrangères, RISQUE DE PRO-VOQUER UN GRAVE CONFLIT SYNDICAL.

\* \* \* Que Georges Woodcook, ancien ouvrier d'une fabrique de textiles, a été élu secrétaire gé-néral de la grande conférence syndicale de Grande-Bretagne T.U.G. Il est cathelique et mem-bre de l'aile modérée du parti travailliste.

Que le conseil de ville de Montréal a autorisé une hausse des pensions aux pompiers bles-sés dans l'exercice de leur tra-vail ainsi qu'aux familles des pompiers qui ont péri dans des

Que l'Association canadienne des manufacturiers de vêtements et de textiles s'inquiète de l'augmentation des exportations de vêtements et de textiles de Hong-Kong au Canada ce qui menace d'imposer de nouvelles difficultés et du chômage à l'industrie

# LONG SHIPYARD STRIKE ENDS IN UNION VICTORY

While settlement of some strikes across the border are not yet in sight, thousands of strikers are back on their jobs, some after being out for four

Here is a sample of what has been going on in the field of labor disputes in the United

In the shipbuilding industry a strike which began on Janua-ry 22 in eight shipyards of the Bethlehem Steel Corporation has ended in an agreement which is acknowledged as a decided victory for the unions ...

The new collective labor agreement which will remain in force for a two-year period calls for wage increases totalling 25 cents an hour for members of the Marine and Shipyard Union.

The 17,000 workers are to get an immediate raise of four cents an hour, five cents additional on August 1, 1960, and 5 cents more on August 1, 1962.

A cost of living provision was dropped from the agreement and amangement said a number of improvements in contract terms relating to increased efficiency.

In the missiles and aircraft in-In the missiles and aircraft industry a strike which lasted for 11 days by the Machinists Union against Convair, a division of General Dynamics Corporation was ended the other day.

The workers are to get pay increases of four cents an hour with additional boosts of three cents an hour next year, plus fringe benefits, such as expanded unemployment pay.

The union said that workers with field jobs attesting sites and missile bases will get raises of 54 cents an hour this year.

Another agreement with the Machinists Union averted a strike at plants and missile sites of the Douglas Aircraft Company, in California.

The two-year agreement gives skilled workers hourly wage increases of 55 eents an hour. Factory employees will get wage hikes of 7 cents an hour plus many new fringe benefits.

Plants and missile testing operations at Lockheed Aircraft were hit by a strike by the Ma-chinists Union and is still in progress. The union is seeking substantial wage increases for the union members.

# These Factual News Briefs Are Worth Knowing

That the Central Council of Sorel at their annual convention went on record as favoring the 40-hour work week for all workers in the Province of Quebec.

This suggestion was seen to be the way to more jobs for the workers thus lowering the ranks of the unemployed.

That a report presented in the House of Commons by the Civil Service Commission covering the federal government employees and clerks will establish no age limit on jobs offered by the government.

That in Liverpool, England, a thousand marine workers decided to continue their strike that they and the hotel employees staged to obtain better wages and a reduction in the weekly working hours despite their union's advice to return to their jobs.

That the idea of pulp and paper companies of the Province of Quebec to institute a seven-day work week to meet competition of foreign paper companies is encountering stiff opposition from all employees. The company idea may be the forerunner of a serious employees. The union conflict.

That George Woodcock, formerly employee as a textile worker, has been elected secretary general of the powerful Trades and Labor Congress of Great Britain.

He is a Roman Catholic and a member of the right wing party of the Labor Party of Great Britain.

That the City Council of Montreal had authorized an increase in pensions for city firemen who are injured on their jobs and also an increase to families who have lost their breadwinner while fighting fires during their employment as Montreal firemen.

That the Canadian Association of Textiles and Clothing are worried over the increased import of textiles and clothing from Hong Kong. This increased importation of these goods are bound to increase Canadian unemployment.

That a new job evaluation providing hourly wage increases up to 28 cents over a two-year period is an important condition of a new collective labor agreement announced jointly by the Canadian Johns-Manville Company and the negotiating unions.

They are the National Federation of Mining Industry C.C.C.L. and the National Union of Asbestos Workers C.C.C.L.

The new rates at the Johns-Manville plant are among the highest in Canada's mining industry.

That the National Union of Aluminum Workers C.C.C.L. has won an important vote over an International Union and has gained the right to bargain for 800 employees of the Canadian-British Aluminum Company at Hauterive on the north shore of Quebec at the mouth of the Manicouagan river near Baie Comeau.

That a dress manufacturer has granted a new type of "fringe" benefit to the employees union. The firm, Kenrose Manufacturing Company has agreed to set up a fund for payments to workers in its four Virginia plants if the workers lose their jobs or suffer wage losses because of imports from the company's new plant in Ireland.

The agreement between union and company brought an end to a 23-day old strike.

That the latest weekly survey of wage settlements showed that

the average increase was 12 cents an hour, as compared with 8.2 cents an hour during the first quarter of 1960.

The survey carried out by the United States Bureau of National Affairs disclosed pay raises of 10 cents or more an hour in 26 of

46 labor agreements.

That without waiting for the expiration date of the current labor contract, Pittsburgh Plate Glass Company and the United Glass and Ceramic Workers Union added another year to their contract

with both wage and fringe improvements.

The agreement, which was due to expire February 16, 1961, was extended to 1962. A pay increase of 14 cents an hour is to go into effect next February.

That a group of unions in New York City announced the other day plans to establish a non-profit organization for operation of a chain of cut rate drug stores in that city.

The unions said they hope to reduce drug bills by a third. An association of druggists contended that no such savings are possible.

From recent disclosures brought about by investigation of drug prices we are inclined to believe the union side of the story. prices we are inclined to believe the union side of the story.

## Un fonds international

(Suite de la page 1) un montant représentant environ 0.06 par membre, ce qui permettra à la C.T.C.C. de s'aquitter de sa dette à l'endroit du fonds de solidarité interna-tionale. Ainsi, si votre Syndicat compte 500 membres, le montant que vous transmettriez au tré-sorier de la C.T.C.C. serait de \$30.00. Si vous ne pouvez don-ner l'équivalent de 0.06 par membre, établissez une autre ba-

#### Comment

Quant aux Fédérations, Conseils centraux et Conseils de mé-tiers, nous leur demandons de donner suivant leurs moyens, en tenant compte du nombre de leurs membres. Deux sous par membre seraient peut-être une base raisonnable.

taux de cette contribution sera de deux sous par membre, puisque nous n'aurons plus à payer

Cette contribution que nous vous demandons avec instance de verser est volontaire, mais nous espérons que vous compren-drez l'importance de poser le geste que nous vous demandons de poser.

Si vous croyez à la fraternité! Si vous croyez aux principes qui sont à la base de notre syndicalisme! Si vous croyez en la soli-darité internationale des travailleurs et des chrétiens!

Faites parvenir, sans délai, votre souscription au trésorier de la C.T.C.C., 1001, rue St-Denis, Montréal.

AN APPEAL BY THE GENERAL SECRETARY

# A FONDATION IS NEEDED FOR INTERNATIONAL SOLIDARITY

(by Jean MARCHAND)

The immense struggle which is going on between the western world and those countries under Communist domination does not allow us to become indifferent

allow us to become indifferent as our future, in a large measure depends upon the outcome of this giant fight.

The rapidity of communications places the world at a point where events happening on the other side of the world are known immediately by people on this side of the globe.

International observers agree that the future of the world depends on which direction the peoples of Africa, of Asia and of South America take.

The remainder of the people of

The remainder of the people of this world will be witnesses to the interesting struggle going on between East and West and the experiences met within one or the other.

As you are already aware the C.C.C.L. has been more and more interested in international problems and their repercussion upon the life of the organized

worker and their families.

For over ten years the C.C.C.L.

and its affiliates, have held membership in the I.C.C.U. (International Confederation of Christian Unions) with headquarters tian Unions) with headquarters In Belgium and whose aim is to protect the interests of international organizations and to assure the expansion of Christian

unionism in the world.

The I.C.C.U. will no doubt meet up with severe difficulties in the complexity of international problems.

And while doing so they have And while doing so they have to continue the fight against the Communistrum World Union Federation and the neutral organization the International Confederation of Free Unions.

It is our duty to aid the I.C. C.U. to fulfil its role on the international plan and to furnish it with the resources of which it is in urgent need.

The General President of the C.C.C.L. union in a report which the presented recently, spoke or the creation of a foundation for international solidarity under the care of the I.C.C.U. to allow this body to carry out their immensely important program.

This fund has been in operation for three years and as yet the C.C.C.L. has not contributed

The Executive of the C.C.C.L. and the Confederal Assembly of the union are in agreement that the present appeal be brought ti the attention of all members of the C.C.C.L. union for their im-mediate consideration.

The C.C.C.L. asks that an amount representing 6 cents per member be forwarded as soon as possible to the treasurer to allow the C.C.C.L. union to clear its debt to the International Solidarity Fund.

If your local union has a roster of 500 members the amount to be sent in to the treasurer would

If your local is unable to meet the suggested six cents per mem-ber then another figure should be arrived at.

As for the Federations, Central Councils and Trades Councils, we suggest a per capita donation of two cents or according to their

The contributions to this fund which we are asking are voluntary, but we trust that every local union, Federation, Central Council and in fact every individual member will do their utmost to put this appeal over the

If you believe in fraternalism, if you believe in the basic principles of our labor movement, if you believe in international solidarity of workers and Christians, then send in your subscription without delay to the Trees. tion without delay to the Treasurer, C.C.C.L. union, 1001 St. Denis Street, Montreal.

# From Canada & Abroad

MILLIONS OF AMERICAN WORKERS ARE IN LINE FOR PAY RAISES

If bills now moving through the United States Congress become law all sorts of workers not now guaranteed a minimum wage are to get this guarantee if suggested laws are passed in which millions workers would receive pay increases.

Employees working in retail stores, service trades, repair shops, restaurants and hotels will be in line for salary hikes if the Bills become law.

Twenty-two years ago, back in the New Deal days the United States Congress decided that large numbers of workers should be paid a minimum wage fixed by law. But millions of other workers were not covered by the law, for one reason or another.

Now, for the first time in those 22 years, several million additional workers seem on the verge of being brought under the protection of this new law.

If this happens, as appears likely, many of those workers will be receiving blanket wage increases by the end of this year.

Also about 2.4 million workers previously covered are to get pay raises if the minimum wage rate is boosted.

Action in this field is due to a sudden preadjustment activity in Congress. The legislation, as now planned, will do two things. It will broaden coverage of the Wage Hour Act and it will increase the minimum wage from the present floor of \$1.00 an hour to an eventual figure of \$1.25 an hour.

For those previously covered, the rate first will go to \$1.15 an hour then to \$1.20 and after a year to \$1.25 an hour.

Other details remained to be worked out because of differences between Senate and House versions of the newly proposed legislation.

If the legislation moving through Congress becomes law somewhere between 3,500,000 and 5,000,000 workers will be covered by the law for the first time.

And the proposed law would give minimum wage coverage to 90,000 or more transit lines employees.

And even if several millions new workers are put under the protection of the new Wage Hour Act there still will be at least 15,000,000 employees on wages or salaries who remain outside the new law's authority.

#### FORMER C.C.C.L. LEGAL ADVISER NOW MINISTER OF LABOR

Quebec's new Minister of Labor is Rene Hamel, 50 years of age, of Shawinigan, who has been a Liberal member of the Legislature for eight years.

The new Labor Minister was a legal adviser to the C.C.C.L. union, and either chairman or union nominee on many provincial arbitration boards.

The new Labor Minister insists that he has never "played politics" in labor matters, and stressed that "if there is a department where politics is out, it is in the labor department."

## U.S. SENATOR MORSE SUGGESTS CONGRESSMEN BE PAID 53 CENTS AN HOUR!

Senator Wayne Morse, Oregon Democrat, has his own recipe for opponents of minimum wage legislation. Morse has introduced a bill to cut the salaries of Congressmen and their staffs to 53 cents an hour.

Morse's action came after the Senate Labor Committee voted to cut thousands of low paid laundry workers out of the minimum

Fifty-three cents an hour is all the laundry workers are now paid, Morse disclosed. Senators earn an annual salary of \$22,500. They also have liberal expense accounts. Recent press stories show that they are not hesitant in using these accounts.

Morse, in a biting statement, told Congressmen there is no reason why they should not get the same treatment as the laundry workers whose plight they choose to ignore.

"If we are going to perpetuate 53 cents an hour for laundry," the Senator said, "we need to do a little washing in Congress, too."

#### REVISION OF MAILING LISTS

All members of the National Union of Vickers Employees C.C. C.L., who have changed addresses lately, are asked to contact the union office and leave their present address as soon as possible. The mailing lists are now under process of revision and we would appreciate all members concerned to attend to this immediately.

playees during arbitration hearings were Louis Philippe Pigeon, Q.C., Batonniere of the Bar Association of Quebec and Jacques Archambault technical councillor for the C.C.C.L. union.

They were assisted by Adelard Couture, president of the C.C. C.L. Services Federation (Ma-chine Section) and Paul H. St. Pierre representing the construc-

#### AFTER THE JUNE 22nd ELECTIONS

### NEW STAGE IS SET

Le Travail does not pretend to be prophetic. It is more proud of its frankness. As the last issue of this newspaper was received by its readers, we had no suspicion of how completely upsidedown the Quebec politic-al scene was changed by the Quebec voters.

Frankness also prompts us to confess that the defeat of the National Union Party caused us no pain at all.

For 6 years, too many measures, attributed to the party, now prevents us from

shedding any crocodile tears.

After 16 years or difficulties for the labor movement a change is equivalent to a hope. With Messrs Lesage and Hamel as Prime Minister and Labor Minister respectively, a new stage has been set...

And we are happy to say a good commencement has been made. One would lack good faith not to admit and applaud the measures announced up to now, such as the abolition of patronage, the hospital insurplan, reform of the

Quebec Liquor Commission, Quebec Liquor Commission, free education, awarding of contracts by submission, etc., not mentioning new legislation in relation to labor which are expected to be presented at the next legislative session.

We are happy to applaud the new Quebec Government, and they can count on our entire

they can count on our entire support.

The setting of the new stage should permit the Province of Quebec to realize the progress which has been lacking in this province for many years.

LE TRAVAIL

### **Arbitration Decision Given For** Employees In 20 Quebec Hospitals

The obligatory arbitration sen-The obligatory arbitration sentence covering some 20 hospital institutions in the City of Quebec and surroundings and involving over 2,600 employees rendered just recently was the result of long and numerous sessions of direct negotiations, constitutions and finally exhibitation. ciliation and finally arbitration.

The arbitration tribunal was presided over by Judge Rene Lippe, of the Montreal Magistrates Count level and account level are count level are seen as a seen as a seen are seen as a s tes Court, legal counsel Marius Bergeron, C.C.C.L. technical councillor and Marcel Belanger accountant of Quebec City.

Some 1,750 female employees of these institutions will receive from \$4.00 to \$9.00 a week according to their job classification

In addition, as compensation for the period from June 15 1959 until the date the arbitration decision was handed down (June 1960) all employees who were on the payrolls of the hospitals on June 14 1960 will receive by August 15 next at the latest global amounts vary-ing from \$107.00 to \$156.00 per

Also in addition, the present normal work week of 48 hours will be reduced to 44 hours a week by January 1 1961 without any loss of pay.

Other fringe benefits which the board awarded the hospital workers are an additional paid holiday, July 1, which will bring the total paid holidays per year

Definite improvements in the vacation clause have taking place with a week's paid vacataking tion being paid employees who have one year's service with the employer, two weeks after three years and three weeks after ten years service.

The clause relating to senio-

rity and uniforms has also been greately improved. The 900 male employees including orderlies, laundry workers, machine operators, construction tradesmen, etc, were awarded salary increases from \$4.00 to \$6.00 a week from June 15 1960.

Retroactive compensation of from \$3.00 to \$4.00 a week has been awarded those who worked from June 15 1960.

The weekly increases of \$4.00 applies principally to mechanics and tradesmen. Those who worked from September 15 1959 until June 14 1960 will receive retroactive pays of from \$117.00 to \$156.00.

The reduced work week with full compensation also applies to the male hospital workers. The employees were also awarded credit merits for periods of illness, senority and uniforms. Representing the hospital em-